Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260819-DB_2026_52-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 AOUT 2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation :
LE 11/08/2026

Délibération DB-2026-52

APPROBATION DE LA PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE L'ADAC 22 – SECURITE ROUTIERE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS.

L'An Deux Mil Vingt Six, le Dix-huit Aout à Dix-huit Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Tréveneuc sous la Présidence de SERANDOUR Marcel, Maire.

PRÉSENTS : BIGOURIE Séverine, CHAMPAGNE Isabelle, CHARTIER Pierre-Yves, CLOCHET Jean-Jacques, DESPOIX Maryse, DRILLET Alain, ESCANDE Bernard, LE ROUX Marie, PELLAN Nicolas, SERANDOUR Marcel, SZYSZKA-COLLARD Sandrine et SZYSZKA Jean-Lou

ABSENTS REPRESENTES : KERVOËL Annick, procuration à Maryse DESPOIX - HIRIGOYEN Julie, procuration à Séverine BIGOURIE - GOULVEN Amélie, procuration à Marcel SERANDOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CHARTIER Pierre-Yves

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes par Marcel SERANDOUR.

Alain Drillet, Adjoint à l'urbanisme informe l'assemblée des problématiques de sécurité routière et de circulation constatées sur différents points du territoire communal :

- **Secteur de Port Goret :** Vitesses excessives pratiquées dans la dernière partie de la rue, visibilités dégradées et risques de télescopage au carrefour avec la rue du Bout de Ville depuis le traçage de la Chaussée à Voie Centrale Bidirectionnelle (CVCB), et effacement du marquage du plateau surélevé.
- **Secteur de Kercadoret :** Problèmes de visibilité et non-respect de la priorité à droite à la jonction avec la rue des Vignes.
- **Secteur des Dalliots :** Nécessité de modérer les vitesses, de clarifier la priorité au carrefour du Kerpont et d'étudier la continuité du marquage CVCB.

À la suite d'une visite de terrain réalisée le 21 juillet 2026 avec les services de l'ADAC 22, une étude technique s'avère nécessaire afin de définir le plan de marquage adapté et d'accompagner la commune dans la mise en œuvre de ces aménagements de voirie.
L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes-d'Armor (ADAC 22) a établi une proposition d'accompagnement (Devis n° 1 – Dossier n° 3892 du 22 juillet 2026) comprenant :

- Des études techniques spécifiques pour 4 points de la commune ;
- La réalisation des plans et métrés détaillés ;
- L'appui à la mise en concurrence des entreprises de marquage ;
- L'assistance à l'implantation sur site aux côtés de la commune.

Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260819-DB_2026_52-DE

Le montant forfaitaire de cette prestation s'élève à **500,00 € HT**, soit 600,00 € TTC (TVA 20 % : 100,00 €), payable à 100 % à la remise du rapport final.

Différents points sont discutés par les membres du conseil municipal : étudier la fréquence de passage sur les points clés, la possibilité d'installer des feux qui se déclenchent au rouge quand la limite de vitesse est dépassée, la faisabilité des chicanes et/ou des ralentisseurs. Voir ce qui se fait ailleurs : le cas de Lantic, du centre-ville d'Etables etc.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
15		

- ✓ **APPROUVE** le projet d'accompagnement technique proposé par l'ADAC 22 relatif à la sécurité routière sur les rues de Port Goret, des Dalliots et de Kercadoret.
- ✓ **ACCEPTE** le devis n° 1 (dossier n° 3892) d'un montant de 500,00 € HT, soit 600,00 € TTC.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant, la proposition de prestation ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la commune pour l'exercice 2026.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Pierre-Yves CHARTIER

Le Maire,
Marcel SERANDOUR

MAIRIE DE PLENEUC (Côtes-d'Armor)